

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> Département l'Aveyron		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>  <b>COMMUNE DE VERRIERES – 2025- 04</b> Séance du 11 FEVRIER 2025
<i>Afférents</i>	08	<i>L'an deux mil vingt-cinq et le onze février à 18 H 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	07	

**Présents :** Mrs– JEANJEAN- UNAL  
Mmes BOYER-CALVI –DUCHESNE--PALUCH-THARREAU  
**Absents excusés :** Mrs ARGUEL- CHAUCHARD-TOURIN  
**Secrétaire de séance:** Mme PALUCH

**OBJET :** Adhésion à SUD ENERGIA : Coopérative d'Epargne solidaire

*Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la lutte contre le réchauffement climatique et le chantier de la transition énergétique concernent tous les acteurs d'un territoire. Les projets citoyens d'énergie renouvelable permettent le développement d'une culture énergétique partagée et la « mise en mouvement des citoyens » dans des dynamiques collectives positives*

*L'adhésion à Sud Energia permet de maîtriser plusieurs points. A savoir*

***L'intérêt territorial***

*La maîtrise du projet reste aux mains des habitants et des acteurs de territoire qui garantissent les retombées locales.*

***La gouvernance partagée***

*Toutes les décisions au sein de la société de projet sont prises de façon démocratique et transparente.*

***La dynamique locale***

*Faire travailler les compétences locales et rechercher la mobilisation du territoire.*

***L'exigence écologique***

*Le projet s'inscrit dans une démarche de réduction des impacts environnementaux et des consommations d'énergie.*

***Le recours à l'investissement public et citoyen***

*Mobiliser l'épargne des ménages et les capacités d'investissement des collectivités.*

***Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, l'ensemble du Conseil Municipal est favorable à l'adhésion de la Commune de VERRIERES à Sud Energia.***

***Monsieur Le Maire étant membre du bureau de la Société SUD ENERGIA n'a pas participé au vote.***

***Cette délibération annule et remplace la précédente délibération 34-2024 du 14 novembre 2024  
Fait et délibéré les jours mois et an susdits.***

*Pour extrait conforme*

Accusé de réception en préfecture  
012-211202916-20250211-20250211\_04-DE  
Reçu le 13/02/2025

Le Maire  
Jérôme MOURIES



*(Handwritten signatures and stamps in blue ink)*